

universités est une innovation encore assez récente. Ces collèges réunissent la dernière ou les deux dernières années du cours secondaire et la première ou les deux premières années du cours collégial.

Les premières écoles secondaires dispensaient surtout un enseignement d'ordre général et préparaient les élèves à l'université. Jusqu'à récemment, les écoles professionnelles n'existaient que dans les grandes villes, bien que dans certains centres de moindre importance, des écoles enseignaient des matières commerciales et techniques à titre facultatif. Aujourd'hui, en plus des écoles commerciales et professionnelles, il y a un nombre croissant d'écoles polyvalentes et régionales qui dispensent des cours de sciences ménagères, d'agriculture, de travail en atelier et des cours commerciaux, en plus des matières régulières du cycle secondaire. Les matières et les options sont devenues beaucoup plus nombreuses, surtout dans certaines provinces, ce qui offre un meilleur choix aux élèves dont les aptitudes et les intérêts varient. On distingue couramment trois sortes de programmes: le cours de préparation à l'université, le cours général pour ceux qui souhaitent recevoir une formation générale avant d'occuper un emploi, et les cours professionnels pour ceux qui optent pour une profession spécialisée. Par conséquent, on s'intéresse à la minorité qui se dirigera vers les institutions d'enseignement supérieur, alors que la majorité qui cherchera un emploi est prête à occuper le poste de son choix. On insiste beaucoup sur la musique, l'art, l'éducation physique, l'orientation et les activités en groupe sans toutefois négliger les matières de base qui donnent une formation générale.

L'enseignement dans les écoles catholiques du Québec

Bien que le système d'enseignement catholique au Québec ait été jugé suffisamment différent pour justifier une description distincte, il s'apparente assez au système adopté dans les autres provinces. Toutes les écoles que les Canadiens connaissent dans les autres provinces se retrouvent au Québec, y compris les écoles primaires rurales, non divisées par année de cours, les écoles urbaines divisées, les écoles secondaires de formation générale, les écoles professionnelles, et, au sommet, les universités. Il en va de même pour les structures administratives des commissions scolaires, les fonctions des inspecteurs et des fonctionnaires du ministère central. Les différences que l'on peut noter sont d'origine historique et découlent de la conception traditionnelle de l'éducation chez les Canadiens français qui inclinent à croire que leur plus grand apport aux destinées de leur pays serait de conserver leur langue et leur culture; que la religion doit être une partie intégrante de l'éducation; que les garçons et les filles sont mieux instruits séparément; que l'éducation est un privilège et les étudiants qui envisagent d'embrasser une carrière doivent en décider à la fin de leurs études primaires. On considérerait l'éducation comme le moyen de former de bons citoyens en préparant les garçons à devenir des chefs de famille et les filles à devenir des maîtresses de maison.

Le système catholique du Québec est caractérisé par l'existence des *collèges classiques* dirigés par des ordres religieux et qui, par affiliation, font office de facultés des lettres des universités de langue française. Ces collèges acceptent des étudiants qui ont achevé leur 7^e année et comptent un cycle d'études de huit ans conduisant au *baccalauréat* et à l'admission à certaines facultés universitaires. Ce système traditionnel a donné naissance à l'élite culturelle et professionnelle du Canada français en matière de droit, de médecine, de théologie et de lettres.

L'éducation à l'heure actuelle reflète les problèmes politiques, sociaux et économiques qui agitent la présente époque et cela entraîne des changements rapides et complexes dans la structure de l'organisation et dans le contenu des programmes. Les responsabilités gouvernementales qui incombait jadis à plusieurs ministères ont été confiées à un seul ministère de l'Éducation créé en 1964. Le nouveau ministère entreprit de réorganiser le régime scolaire de la province de fond en comble, en introduisant une nouvelle ligne de conduite et de nouvelles mesures dont plusieurs résultent des recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'éducation, établie en 1961 sous la présidence de Mgr Alphonse-Marie Parent. On s'attacha d'abord à évaluer les ressources requises pour faire